

COMMUNE DE VASLES



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'An Deux Mil Vingt-et-Un le Vingt Décembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Adjoint au Maire de la Commune de Vasles

Date de Convocation : 14 Décembre 2021

PRESENTS : Sylvain ROUVREAU, Florence GRENIoux, Delphine BAUDIFFIER (arrivée à 20h30), Jean-Pierre DUPUIS, Jean-Marc GIRET, Sylvie LEFEVRE, Ingrid VEILLON, Guillaume PARNAUDEAU, Séverine PROUTIERE (arrivée à 20h05), Benoit GRASSET, Florent GAZEAU, Octavie QUINTARD, Caroline FILLON, Marie-Andrée PILLOT, Mireille MOUFFRANC, Mickaël TIFFENEAU et Pascal PINTAUD

EXCUSÉS : Nadine GERMON, Patrice FLEURY (pouvoir à Jean-Pierre DUPUIS) et Florent GAZEAU (pouvoir à Caroline FILLON)

SECRETARE DE SEANCE : Mireille MOUFFRANC

Le secrétaire de séance est nommé à l'unanimité : Mireille MOUFFRANC

Le Conseil municipal approuve le procès verbal du 25 Novembre 2021 par 18 voix pour.

1 – Demande de subvention DETR 'Aménagement Place des Ecoliers et Rue du Portail' : Plan de financement

Suite à une demande de la Sous-Préfecture sur la prise en charge de certaines dépenses de la DETR sur le marché de la Place des Ecoliers et de la rue du Portail, le plan de financement est à revoir.

Il y a lieu d'établir un nouveau plan de financement afin d'extraire les dépenses liées à la Rue du Portail qui sont affectées au Lotissement de la Grange.

Un prévisionnel avait été établi pour un montant de 117.000€. Après recalcul nous sommes éligibles à 87.710,32€. La différence d'environ 29.289,68€ devra être financée par l'emprunt et l'autofinancement reste inchangé (52.558,68€)

VASLES - Aménagement Place des Ecoliers et de la Rue du Portail

	TOTAL HT	% / total
Place des Ecoliers	248 281€	74,94 %
Rue du Portail	83 028€	25,06 %
TOTAL HT	331 309€	

	TOTAL HT	Place des Ecoliers	Rue du Portail
MO	13 500€	10 116,82€	3 383,18€
Etudes complémentaires	3 530€	2 645,36€	884,64€
SPS	1 600€	1 199,03€	400,97€
TOTAL HT	18 630€	13 961,21€	4 668,79€
Prix généraux éligibles	4 000€	2 997,58€	1 002,42€

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Dépenses éligibles à la DETR			
Etudes place des Ecoliers			
MO	10 116,82€		
Etudes complémentaires	2 645,36€		
SPS	1 199,03€		
<i>SS/ tot dép éligibles études</i>	13 961,21€		
Travaux place des Ecoliers			
Prix généraux	2 997,58€		
Préparation de terrain	800,00€		
Terrassement	82 572,00€		
Réseaux	7 930,00€		
Bordures	9 600,00€		
Revêtements	23 450,00€		
Signalétiques	13 370,00€		
Mobiliers et maçonnerie	16 550,00€		
Espaces verts	24 766,00€		
Eclairage	23 279,00€		
<i>SS/ tot dép éligibles travaux</i>	205 314,58€	LEADER	25 000,00€
Total dépenses éligibles	219 275,79€	DETR (40%)	87 710,32€
Dépenses non éligibles			
Relevés topographiques	950,00€	Amende de Police	12 810,00€
Etudes rue du Portail	4 668,79€	Amende de Police	12 810,00€
Travaux rue du Portail	83 028,00€		
Travaux place des Ecoliers		SIEDS	10 000,00€
<i>Prix généraux (4000+ part rue du portail)</i>	5 002,42€		
<i>Revêtements</i>	35 536,00€	Autofinancement	52 558,68€
<i>Signalétiques</i>	528,00€		
<i>Mobiliers et maçonnerie</i>	500,00€	Emprunt	150 000,00€
<i>Espaces verts</i>	1 000,00€		
<i>Eclairage</i>	400,00€		
Total dépenses non éligibles	131 613,21€		
TOTAL HT	350 89,00€	TOTAL HT	350 89,00€

A noter que des réserves sont posées jusqu'en Avril et que des lampadaires ont été repositionnés suite à une mauvaise installation, par conséquent des pénalités seront demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour :

- **D'ADOPTER** le projet d'aménagement de la Place des Ecoliers et de la Rue du Portail ;
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire à déposer toutes les demandes de subventions auprès des organismes compétents ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

2 – Consultation d'emprunt auprès des différents organismes de prêt pour les travaux d'aménagement de la Place des Ecoliers

Pour pallier aux différents travaux d'aménagements de la Place des Ecoliers, votés précédemment, il convient de réaliser sur le budget principal un prêt d'un montant total de 150.000€.

N'étant pas encore inscrit au budget, le Conseil Municipal doit autoriser Le Maire à lancer la consultation auprès des différents organismes de prêts et à signer le contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour :

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer la consultation auprès des différents organismes de prêts
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération
- **D'OUVRIR** les crédits au budget 2022

3 – Station-Service : Mise aux normes des pompes

Sylvain ROUVREAU, Adjoint au Maire présente le devis de Lantzerath pour la mise aux normes de la station service. Le montant des travaux s'élève à 62.821,50€HT (hors génie civil).

Les travaux de tranchées pour alimenter les pompes, revêtement de sol et bordures seront réalisés en interne ou par une entreprise (en attente de devis)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour :

- **D'APPROUVER** le devis de Lantzerath pour un montant de **62.821,50€HT** ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

4 – Budget cantine et transport scolaire : demande de participation à la Commune des Châteliers

Sylvain ROUVREAU Adjoint au Maire informe le Conseil que 3 enfants de la Commune des Châteliers sont scolarisés sur le RPI Vasles-Ménigoute

Afin de demander la participation des frais de transport scolaire pour l'année 2020, il y a lieu de prendre une délibération avec cette Commune car elle ne fait pas partie du RPI et n'a donc pas signé de convention.

Voici la répartition du coût :

-Commune des Châteliers: 1608,88€ (3 enfants mangeant à la cantine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour :

- **DE DEMANDER** une participation à la Commune de Coutières Les Chateliers comme stipulé ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

5 – CCPG : Avenant à la convention ADS

Sylvain ROUVREAU, Adjoint au Maire présente l'avenant qui modifie la convention initiale par l'ajout des missions complémentaires dévolues au service commun d'application du Droits des Sols « dit ADS » de la CCPG.

Le présent avenant modifie également les dispositions financières de la dite convention, les règles de transmission et d'archivage en vue de la dématérialisation des actes effective au 1^{er} Janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

6 – Conventions

30 millions d'amis

Delphine BAUDIFFIER, Adjointe au Maire rappelle qu'en Mai 2019, le Conseil Municipal avait délibéré et validé la convention de partenariat avec La Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants.

Cette convention, dans laquelle la Commune de Vasles s'est engagée à participer à hauteur de 50% des frais d'actes de stérilisation et d'identification pour 20 chats (soit 700€) arrive à son terme au 31/12/2021.

Une équipe de bénévoles s'est chargée de capturer les chats et de les emmener chez le vétérinaire. 18 chats ont ainsi été stérilisés en 2021.

Les stérilisations se feront désormais auprès du cabinet vétérinaire de la Ferrière.

Afin que cette campagne de stérilisation porte ses fruits sur le long terme, il serait judicieux de reconduire ce partenariat pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour :

- **DE SIGNER** la convention avec la Fondation 30 millions d'amis ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

Ajournée

7°) – Questions Diverses

- Sylvain Rouvreau rappelle le problème récurrent des chiens en divagation. Une fourrière de Poitiers pourrait se charger du ramassage des animaux contre rémunération de 1,10€ par habitant. Quelques précisions seront demandées concernant les conditions de ce partenariat.
- Le repas des employés prévu le 5 Janvier risque d'être supprimé
- L'ancienne bergerie fromagère « Vandermeersch » a été nettoyée par une Société extérieure à laquelle des agents ont apporté leur aide
- Des informations provenant de la CCPG pourraient laisser penser que les compétences devraient être rediscutées durant l'année. D'autre part, la CCPG a acquis une villa pour l'€uro symbolique afin d'y installer le campus rural de Parthenay.
- la mise aux normes de la salle omnisports n'a pas encore débutée et est en réflexion, un copil va être créé rapidement.
- Bilan positif pour le marché de Noël

Séance levée à 21h30

Séance du 20 DECEMBRE 2021

GERMON Nadine	Excusée	PROUTIERE Séverine	
ROUVREAU Sylvain		GRASSET Benoit	
GRENIoux Florence		GAZEAU Florent	Excusé
DUPUIS Jean-Pierre		QUINTARD Octavie	
BAUDIFFIER Delphine		FILLON Caroline	
FLEURY Patrice	Excusé	PILLOT Marie-Andrée	
GIRET Jean-Marc		MOUFFRANC Mireille	
LEFEVRE Sylvie		TIFFENEAU Mickaël	
VEILLON Ingrid		PINTAUD Pascal	
PARNAUDEAU Guillaume			